

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 26 avril 2013
(convocation du 15 avril 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Avril Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice jusqu'à 12h20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 10h05
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme BOST Christine à compter de 12h00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel
Mme ISTE Michèle à M. GALAN Jean-Claude
M. LAMAISSON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h00 et à partir de 12h20
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TRIJOULET Thierry
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. HERITIE Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10h20
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10h40 et à partir de 12h30
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11h45

M. BRUGERE Nicolas à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 12h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme LIRE Marie Françoise
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à compter de 12h00
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Jean-Louis à compter de 12h10
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h25
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à compter de 11h50
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à compter de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Yohan
M. SIBE Maxime à Mme SAINT-ORICE Nicole

LA SEANCE EST OUVERTE

**Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique
ou de vélos pliants - Mise en œuvre de la délibération critère -
□ Attribution et versement de subvention - Autorisation**

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2012/0674 adoptée lors du Conseil communautaire du 28 septembre 2012, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de mettre en place un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique et de vélos pliants à destination des particuliers résidant sur le territoire de la Cub, ou, salariés d'établissements situés sur le territoire de la Cub ayant mis en œuvre un Plan de Déplacement d'Entreprise.

Afin de favoriser les ménages disposant de revenus limités, il a été décidé de tenir compte du revenu fiscal de référence du foyer, mensualisé et divisé par le nombre de parts du ménage (quotient familial). La subvention est ainsi calculée sur la base d'un prix moyen de 1 200 € pour un VAE et 800 € pour un vélo pliant :

- un quotient familial inférieur à 1 200 € permet l'attribution d'une aide de 25% du prix d'achat plafonnée à 300 € pour un VAE et à 200 € pour un vélo pliant
- un quotient familial compris entre 1 200 € et 2 200 € permet l'attribution d'une aide de 12,5% du prix d'achat plafonnée 150 € pour un VAE et de 100 € pour un vélo pliant.
- un quotient familial supérieur à 2 200 € ne donne droit à aucune aide.

Les ménages bénéficiant de la subvention s'engagent :

- à ne solliciter qu'une seule aide par foyer fiscal par année civile,
- à signer une attestation sur l'honneur à ne pas revendre le vélo dans les trois ans,
- à fournir une facture d'achat,
- à produire le certificat d'homologation répondant aux exigences de la norme NF EN15194 pour les VAE et la norme NF EN14764 pour les vélos pliants et VAE,
- à répondre à un questionnaire de mobilité avant et après l'achat du vélo.

Cette mesure est applicable, sous conditions de revenus des ménages, pour les vélos achetés à compter du 1^{er} octobre 2012.

Depuis le lancement de l'opération, deux délibérations adoptées en Conseil communautaire de janvier et mars 2013 ont permis l'attribution de subventions pour 43 dossiers de demande et un montant de 9 076,17 euros pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 31 janvier 2013.

Pour la période du 1^{er} février 2013 au 15 mars 2013, 20 nouveaux dossiers complets ont fait l'objet d'une instruction favorable. Seuls deux dossiers concernent le vélo pliant et un dossier s'inscrit dans le cadre d'un Plan de Déplacements Entreprise (PDE) d'un résident hors CUB. Près de 80% des demandes ne bénéficient pas du montant maximum autorisé, soit du fait des revenus, soit du fait d'un prix d'achat faible. Environ 60% des demandes concernent des ménages résidents en périphérie de Bordeaux. Enfin, près des deux tiers des demandes sont effectués par des femmes.

En application de la délibération du Conseil n°2012/0674 adoptant le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ou de vélos pliants et fixant les critères d'attribution d'une subvention communautaire, la présente délibération a pour objet d'attribuer les subventions d'aide à l'acquisition de vélos aux particuliers ayant déposé une demande éligible au regard des critères posés.

Le tableau joint en annexe récapitule les subventions allouées au titre des demandes complètes reçues entre le 1^{er} février 2013 et le 15 mars 2013. Le montant cumulé des aides à octroyer est de 3 465,80 €.

En application de l'article L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la version non-anonymisée du tableau annexé est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction de la Coordination, de la Gestion et du Contrôle – immeuble Porte de Bordeaux – 12 Boulevard Antoine Gautier – 3^{ème} étage – 33000 Bordeaux.

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2000/0389 du Conseil de Communauté du 26 mai 2000 approuvant le PDU ;

VU la délibération n°2004/0363 du Conseil de Communauté du 28 mai 2004 approuvant la mise en conformité du PDU avec la loi SRU ;

VU la délibération n°2011/0084 du Conseil de Communauté en date du 11 février 2011 approuvant le plan climat ;

VU la signature par la Communauté urbaine de Bordeaux de la charte de Bruxelles le 15 mai 2009 ;

VU la délibération n°2011/0711 du Conseil de Communauté en date du 14 octobre 2011 approuvant l'agenda 21 ;

VU la délibération n°2012/0760 du Conseil de Communauté en date du 26 octobre 2012 approuvant la politique vélo ;

VU la délibération n°2012/0674 du Conseil de Communauté en date du 28 septembre 2012 adoptant le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ou de vélos pliants et fixant les critères d'attribution d'une subvention communautaire ;

VU la délibération n°2012/0888 du Conseil de Communauté en date du 21 décembre 2012 adoptant le budget primitif et décidant le financement du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ou de vélos pliants dans la limite d'une enveloppe d'un montant de 90 000 € au titre de l'année 2013 ;

VU les demandes complètes déposées par les bénéficiaires, réceptionnées entre le 1^{er} février 2013 et le 15 mars 2013 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le dispositif de subvention de l'achat de vélos à assistance électrique et vélos pliants participe au développement de l'usage du vélo et à la réduction de la circulation automobile et à l'émission de gaz à effet de serre et constitue un premier acte opérationnel de la politique vélo s'adressant à un large public ;

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'attribuer les subventions d'aides à l'acquisition aux demandes éligibles conformément aux dispositions de la délibération n°2012/0674 fixant les critères d'attribution ;

DECIDE

Article 1 : D'accorder une subvention à chacun des bénéficiaires repris dans le tableau en annexe, pour l'acquisition de Vélos à Assistance Électrique (VAE) et de vélos pliants ;

Article 2 : La subvention sera versée en une seule fois à chaque bénéficiaire ; les versements seront effectués dans un délai d'un mois suivant l'entrée en vigueur de la présente délibération ;

Article 3 : Chaque bénéficiaire s'engage à faciliter tout contrôle que le Président, ou son représentant, souhaiterait exercer dans le cadre de l'exécution de la présente délibération ; en particulier, le bénéficiaire peut être invité à présenter toute pièce justificative relative à la réalisation de l'opération, ou à ses ressources, demandée par la Communauté urbaine de Bordeaux ; toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée ;

Article 4 : D'affecter un montant global de 3 465,80 € inscrit sur le budget principal de l'exercice en cours – section de fonctionnement – Chapitre 67 – Compte 6745 – Fonction 8222 – CRB KC00 ;

Article 5 : D'autoriser le président à signer les actes juridiques, administratifs, et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 avril 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 MAI 2013

PUBLIÉ LE : 16 MAI 2013

M. CLÉMENT ROSSIGNOL